

Monsieur François BAUSCH
Vice-Premier Ministre
Ministre de la Mobilité et des Travaux
Publics
4, place de l'Europe
L-2940 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 25 février 2021

Objet : Stratégie holistique pour dynamiser le secteur de la construction dans sa digitalisation
Construction durable ⇔ conception collaborative MOAI ⇔ digitalisation ⇔ BIM

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Le Luxembourg, en tant que laboratoire d'un cadre de vie résilient, nécessite une stratégie globale pour dynamiser le secteur de la construction dans sa digitalisation. Les concepteurs en sont le moteur et surtout le levier central pour permettre à tous les acteurs - maîtres d'ouvrage, administrations, entreprises, utilisateurs – d'avancer de concert et de manière efficiente.

Ainsi, nous nous permettons de revenir à notre entrevue du 13 novembre 2019 lors de laquelle nous avons, entre autres, discuté des moyens à mettre en œuvre pour soutenir le secteur de la construction dans sa digitalisation.

Nos réflexions y afférentes vous avaient été exposées dans notre courrier du 25 juillet 2018 joint à la présente.

Cette initiative s'inscrit dans la revendication de longue date de l'OAI de mettre en place un code de la construction structurant et hiérarchisant tous les textes applicables en matière de construction.

Dans la suite du site www.guide-urbanisme.lu, qui a mis en lumière le cadre légal très complexe, nous nous sommes rapprochés du Ministère de la Digitalisation, qui partage dans une large mesure notre analyse de l'importance d'une telle action.

Afin de soutenir la digitalisation de ses membres, l'OAI a développé des outils dans le cadre de sa méthodologie « Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU », visant à faciliter la prestation de services coordonnés d'équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre aboutissant à une collaboration efficace et synergique entre les différents concepteurs.

Ce processus collaboratif peut servir de base pour la production et l'échange structuré de maquettes numériques 3D. Il facilite par ailleurs la transmission d'informations, la communication et l'anticipation d'erreurs. Le BIM bien défini lors du démarrage du projet est un élément-clé de cette collaboration.

La formation est un aspect très important de ce dossier. Il faut faire le lien avec notre proposition de développement d'un outil interactif - cf. notre courrier du 29 mai 2020 en annexe - pour la gestion de la formation continue dans la construction durable, qui pourra être

hébergé par le CRTI-B. Cette proposition est actuellement à l'étude par le Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire.

En ce qui concerne le soutien financier de nos membres en la matière, une concertation avec le Département des Classes moyennes a amené en juillet 2020 au lancement avec Luxinnovation du programme « Fit 4 Digital Packages Architecture + Ingénierie » dédié aux membres de l'OAI, dont l'intérêt majeur porte sur l'acquisition de logiciels de gestion de projets et de logiciels de modélisation permettant de travailler en BIM, ainsi que sur les formations en la matière.

La promotion du programme général « Fit 4 Digital », qui propose un diagnostic complet des outils et logiciels informatiques utilisés et est complété par un ensemble de recommandations, a également été renforcée auprès des membres OAI.

Vu les enjeux de ce dossier, nous nous permettons de vous demander une réunion commune à ce sujet en avril prochain avec Monsieur Claude TURMES, Ministre de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire, Monsieur Marc HANSEN, Ministre délégué à la Digitalisation et Monsieur Lex DELLES, Ministre des Classes moyennes.

Vous remerciant d'avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Premier Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT
Directeur

P.J. : - Courrier OAI du 25 juillet 2018 ad digitalisation du secteur de la construction
- Courrier OAI du 29 mai 2020 ad outil interactif pour la gestion de la formation continue dans la construction durable

P.S. : Copie de ce courrier a été adressée à
- Monsieur Claude TURMES, Ministre de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire,
- Monsieur Marc HANSEN, Ministre délégué à la Digitalisation,
- Monsieur Lex DELLES, Ministre des Classes moyennes.

Réf. OAI : Activ/Inst.Publ/MDDI/LBAUSCH digitalisation 20180725

Monsieur François BAUSCH
Ministre du Développement durable et des
Infrastructures
4, place de l'Europe
L-2940 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 25 juillet 2018

**Objet : Digitalisation du secteur de la construction
Soutien financier pour les membres OAI**

Monsieur le Ministre,

Suite à notre entrevue du 19 avril dernier, nous nous permettons de revenir à la digitalisation du secteur de la construction alors que dans le cadre de la mise en œuvre de l'étude Jeremy Rifkin « 3^{ème} révolution industrielle », le Grand-Duché du Luxembourg souhaite être le laboratoire à la pointe de la création d'un cadre de vie intelligent, durable et résilient.

Vu l'impact considérable de cette révolution sur la philosophie pour aborder les projets et sur les méthodes de travail, il importe que l'Etat soutienne les bureaux membres de l'OAI dans la phase de transition en la matière.

Ceci est particulièrement important du fait que le secteur des concepteurs constitue le moteur de l'ensemble du secteur de la construction.

Il faut séparer deux niveaux :

1. Le soutien de chaque bureau OAI pour couvrir l'investissement nécessaire dans la phase de transition pour qu'il soit en mesure de traiter les demandes des maîtres d'ouvrage en la matière. Cette phase étant liée au développement de chaque bureau, elle n'est pas limitée dans le temps.
2. Pour chaque projet, il ne faut pas oublier que les prestations supplémentaires liées à la digitalisation doivent être rémunérées en sus car elles ne sont pas prévues dans les prestations de base du cadre contractuel actuel. Les ressources nécessaires pour réaliser ces nouvelles prestations ne peuvent pas être déduites des honoraires prévus pour réaliser qualitativement un projet.

Ces remarques sont également valables pour les prestations liées à la mise en place des concepts de l'économie circulaire.

Dans ce cadre, il faudra réfléchir à un nouveau système de rémunération des prestataires intellectuels. En effet, pour chaque projet, le travail de recherche et d'innovation devra être rémunéré à part et ne plus être lié directement à l'investissement.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT
Directeur



P.S. : un courrier similaire est adressé à Monsieur Xavier BETTEL, Premier Ministre et Ministre des Communications et des Médias

Réf. OAI : Activ/Inst.Publ/MEAT/LTurmes outil formation construction 20200529

Monsieur Claude TURMES
Ministre de l'Energie et de l'Aménagement du
Territoire
4, place de l'Europe
L-2918 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 29 mai 2020

Objet : Outil interactif pour la gestion de la formation continue dans la construction durable

Monsieur le Ministre,

Afin d'être en mesure de répondre aux défis de la construction durable, la formation de tous les acteurs du secteur de la construction revêt une importance cruciale.

Dans ce cadre, il est utile de lancer le développement d'un outil interactif pour la gestion de la formation continue dans la construction durable.

Il s'agira d'une plateforme intelligente permettant **aux professionnels du secteur** de gérer leur plan de formation en interne et de faire remonter leurs besoins en formation, et **aux prestataires de formation** de développer les formations pour y répondre de manière plus cohérente et holistique.

Sur base surtout de la **MOAI.LU (tenant compte par définition de tous les acteurs)** et en forte collaboration avec le CRTI-B (Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment), le CNCD (Conseil national pour la Construction Durable), la HoT (House of Training) et myenergy, il importe de mettre en place une cellule opérative à court terme.

L'outil pourra être hébergé par le CRTI-B, qui dispose à la fois d'un caractère neutre et officiel. Le travail sur le terrain pourra être effectué par l'OAI avec l'aide de myenergy.

Avec ses partenaires et **vu le rôle fédérateur et intégratif sur le terrain des membres OAI**, il est essentiel que l'OAI participe largement à l'identification des besoins de l'ensemble du secteur, la définition des contenus et la structuration des formations.

Ces réflexions indispensables, aussi pour renforcer le Luxembourg comme laboratoire de la construction résiliente, ont été initiées par l'OAI il y a plusieurs années en organisant la table ronde formation continue regroupent tous les acteurs du secteur de la construction

Il s'agit à présent de passer à la vitesse supérieure.

Nous souhaiterions approfondir ce dossier essentiel avec vous lors d'une réunion à votre convenance.

Vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT
Directeur



P.S. : Copie de la présente lettre a été adressée à Monsieur François BAUSCH, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à Monsieur Claude MEISCH, Ministre de l'Enseignement et de la Recherche, à Madame Corinne CAHEN, Ministre de la Famille et de l'Intégration, à Madame Carole DIESCHBOURG, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, à Madame Sam TANSON, Ministre de la Culture, à Madame Taina BOFFERDING, Ministre de l'Intérieur, à Monsieur Lex DELLES, Ministre des Classes moyennes et à Monsieur Henri KOX, Ministre du Logement.